

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 16 NOVEMBRE 2023

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE,  
Présidente du CCAS

Membres élus présents : Cécile DELATTRE, Christian OST, Sandra PETER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Georges HAYEK, Geneviève THOMASSIN

Membres absents excusés : Bernard SAETTLER, Betty SCHALL

La séance est ouverte à 19h15 par Madame la Présidente.

### 1. AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificatrice relative au budget primitif 2023 :

*Le conseil d'administration approuve la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2023 conformément aux écritures figurant dans le tableau ci-dessous :*

Section de fonctionnement	Dépenses
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	50,00 €
64131 - Rémunérations	300,00 €
6451 - Cotisations à l'URSSAF	400,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	75,00 €
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	75,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	100,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	-1 000,00 €
<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-067-216703439-20231116-CRANONYME\_C

## 2. RETOUR SUR LES ATTRIBUTIONS D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

### 2.1 Bons alimentaires :

Pas de bon alimentaire attribué depuis le dernier conseil d'administration.

### 2.2 Demandes de secours financiers :

Liste des secours financiers attribués lors de la commission permanente du 19 octobre 2023						
Nom et prénom	Adresse	Orientation	Reste à vivre	Objet de la demande	Décision	Montant du secours
[REDACTED]	[REDACTED]	Demandeur	0.00 €	Loyer résiduel du mois de septembre	Accord pour une prise en charge à hauteur de 90% du loyer résiduel du mois de septembre 2023	176.88 €
Vote : 4 voix pour (C. OST, I. UNTEREINER, P. GONZALEZ, G. THOMASSIN) + 1 voix contre (E. COUSINARD).						

Liste des secours financiers attribués lors du conseil d'administration du 16 novembre 2023						
Nom et prénom	Adresse	Orientation	Reste à vivre	Objet de la demande	Décision	Montant du secours
[REDACTED]	[REDACTED]	Demandeur	3.36 €	Facture de périscolaire du mois de juin 2022	Accord pour une prise en charge à hauteur de 90% de la facture du mois de juin 2022 <u>à condition</u> que Madame participe à une information collective sur la gestion du budget ou rencontre la CESF de la CeA.	184.53 €
Vote : 10 voix pour.						

## 3. DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

### 3.1 Instruction de dossiers d'aide sociale légale :

2 dossiers d'obligation alimentaire transmis à la Collectivité européenne d'Alsace.

### 3.2 Réception de notification de décision :

Pas de notification de décision.

## 4. COMMUNICATION

Actu du mois de janvier : date des prochaines rencontres du club des séniors (Cf. ci-dessous).

## 5. ACTIVITES DU CCAS

### 5.1 Fête de Noël 2023 :

- Eléments chiffrés au 15 novembre :
  - 152 personnes inscrites pour le repas ;
  - 88 colis.
- Présentation de l'état d'avancement de la préparation des fêtes de Noël.
- Sollicitation des membres du conseil d'administration pour la préparation de la salle et le service.
- Les décorations de table sont actuellement réalisées par les enfants de maternelle du périscolaire grâce à l'implication de deux animatrices et la participation de deux personnes du club des séniors. Le vice-président du CCAS échangera avec l'adjointe au maire à l'éducation, l'enfance et la jeunesse pour mettre en avant le travail des animatrices et des bénévoles.

### 5.2 Point sur les activités du club des séniors :

- o mardi 05/12/2023 à 14h00 (Saint-Nicolas)
- o mardi 09/01/2024 à 14h00
- o mardi 06/02/2024 à 14h00
- o mardi 05/03/2024 à 14h00

### 5.3 Anniversaires séniors :

Proposition de cahier des charges pour les arrangements floraux et retour sur les échanges avec Hopla.

#### Proposition de cahier des charges pour les arrangements floraux :

Pour rappel, le conseil d'administration du CCAS a décidé d'offrir aux femmes un arrangement floral à l'occasion des anniversaires suivants :

- 80 ans ;
- 90 ans ;
- 100 ans ;
- Chaque année après les 100 ans.

Le montant des arrangements est fixé à :

- 40 € pour les 80 et 90 ans ;
- 50 € pour les 100 ans et plus.

Il est également prévu d'offrir un arrangement à l'occasion des anniversaires de mariage suivants :

- Noces d'Or ;
- Noces de diamant ;
- Noces de platine.

Le montant des arrangements est fixé à 50 €.

Pour les résidents de la Maison de Santé Behtel habitant précédemment sur la commune, les arrangements sont remplacés par un bouquet de fleurs coupées.

Proposition de cahier des charges :

- L'arrangement doit être composé de plantes vivaces, annuelles ou bisannuelles, et ne devra pas comprendre de fleurs coupées ;
- L'arrangement devra impérativement être livré en mairie le jour de l'anniversaire avant 9h30 ;
- Pour les anniversaires ayant lieu les vendredis (en période hivernale), samedis, dimanche et jours fériés, l'arrangement sera déposé en mairie la veille (si ouverte au public) ou récupéré au magasin le jour même par un élu ou un membre du CCAS ;
- Les livraisons en mairie devront pouvoir être assurées toute l'année (fermeture du magasin ;
- Un calendrier des anniversaires sera transmis aux fournisseurs sélectionnés par le conseil d'administration pour les périodes les concernant. Attention ce calendrier ne fait pas office de bon de commande.
- Le CCAS doit pouvoir annuler un arrangement jusqu'à 48h avant la date de l'anniversaire.
- Un interlocuteur direct pour chaque fournisseur devra être identifié. Un échange de coordonnées devra être effectué entre le responsable du CCAS et la personne désignée par le prestataire.
- Mise en place d'un paiement trimestriel après vérification du service rendu.

Nouvelle présentation du calendrier des anniversaires du 4<sup>ème</sup> trimestre.

5.4 Retour sur les sujets abordés lors des réunions de service du CCAS.

## 6. LOGEMENT SOCIAL

7.1 Dossiers actuellement suivis :

	T2	T3	T4	T5	Total
CA du 26/01/2023	3	4	11	11	29
CA du 23/03/2023	10	7	9	8	34
CA du 22/06/2023	11	11	8	5	35
CA du 21/09/2023	11	7	8	4	30
Dossiers classés – date de fin de suivi dépassée ou refus	-3	-2	0	0	-5
Dossiers classés – relogement/attribution	-4	-3	-1	-1	-9
Nouveaux dossiers	+9	+3	+5	+2	+19
CA du 16/11/2023	13	5	12	5	35

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-067-216703439-20231116-CRANONYME\_C

## 7.2 Prochaines livraisons de logements sociaux :

- Habitat de l'Ille : 22 logements en février 2024 (Kapelle Links) ;
- Vilogia : 17 logements (dont 7 séniors) fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (route de Saverne) ;
- Neolia : 22 logements en mai/juin 2024 (Kapelle Links) ;
- Neolia : 39 logements (dont 35 séniors) 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 (rue de la Paix) ;
- Neolia : 11 logements 1<sup>er</sup> trimestre 2026 (route de Saverne)

Ces éléments ne tiennent compte que des programmes ou un permis de construire a été accordé.

Les dates sont données à titre indicatif.

## 8 **DIVERS**

- Proposition de date pour la réunion de travail sur les critères d'attribution des secours financiers : jeudi 7 décembre 2023 à 19h.
- Proposition de dates pour les conseils d'administration de l'année 2024 :
  - Jeudi 8 février 2024 à 19h00.
  - Jeudi 28 mars 2024 à 19h00.
  - Jeudi 13 juin 2024 à 19h00.
  - Jeudi 19 septembre 2024 à 19h00.
  - Jeudi 14 novembre 2024 à 19h00.

Pour rappel, sauf urgence, les demandes de secours financiers sont étudiées lors de réunions de la commission permanente.

La séance est levée à 21h15.

Certifié conforme  
et exécutoire

La Présidente,  
Cécile DELATTRE,

The image shows the official seal of the Commune de Hauswiller, which is circular and contains the text 'COMMUNE DE HAUSWILLER' and 'Bas-Rhin'. Overlaid on the seal is a blue ink signature.